

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_09_190a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 14 septembre 2022

- Titulaires : 34
- Suppléants : 4

Excusé ayant donné pouvoir : 1

Votants : 35

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)

EXCUSÉS :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : FILIERE PATRIMOINE – CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Dans le cas présent, il s'agit de proposer la création d'un emploi d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques sur emploi non permanent, à temps complet pour une durée de 18 mois.

Dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement a mis en place le Volontariat Territorial en Administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA est attribuée par l'Etat à la structure accueillante.

Dans le cadre de la compétence « culture », la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a pour projet d'accueillir un Volontaire Territorial en Administration (VTA) pour une durée de 18 mois. Cette personne aura comme objectif :

Conception et programmation des actions culturelles

- Assurer la coordination du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) sur le territoire : mise en œuvre, suivi et évaluation, en transversalité avec les services de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.
- Elaborer et/ou participer à la conception de projets culturels sur le territoire à destination de différents publics (spectacles, expositions, ateliers...), en partenariat avec les services du pôle Culture (Sites culturels et Ecole intercommunale de musique).
- Contribuer à la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux (professionnels de l'enseignement, acteurs culturels, associatifs et institutionnels) et au montage de projets culturels sur le territoire.
- Participer, en appui de la Directrice générale des services et de la Coordinatrice du pôle Culture, à la définition du futur projet de territoire sur le volet Culture et du programme d'actions à venir.

Communication et suivi administratif

- Mettre en œuvre un plan de communication (relations presse, agenda culturel, affiches, réseaux sociaux...) en partenariat avec le pôle Culture et le service Communication.
- Suivre les dossiers administratifs (compte-rendu de réunions, délibérations...) et le budget du service, en collaboration avec la Coordinatrice du pôle Culture.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La création d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe à temps complet la durée hebdomadaire de service, soit 35/35^{ème}) à compter du 3 octobre 2022 et pour une durée de 18 mois.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Echelon 11 – Indice 537/457).

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** le décret 88-145 modifié ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2022 ;
- Vu** le Budget ;
- Vu** le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques en vue de pouvoir procéder à la nomination d'un agent, et occupant des fonctions dont l'expertise s'exerce dans le domaine de la culture ;

Monsieur le Président propose :

- De créer un emploi d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, emploi non permanent à temps complet (soit 35h/35h), à compter du 3 octobre 2022 et pour une durée de 18 mois.
- Approuver les propositions ci-dessus énoncées.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes portant sur cet objet.
- De charger Monsieur le Président de solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, emploi non permanent à temps complet (soit 35h/35h), à compter du 3 octobre 2022 et pour une durée de 18 mois.
- Approuve les propositions ci-dessus énoncées.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes portant sur cet objet.
- Charge Monsieur le Président de solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 20 septembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
R.F.
VENDEE SÈVRE AUTISE

La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022 

ID : 085-248500563-20220920-2022CC_09_190A-DE